

**Circulaire n° DHOS/O2/O3/CNAMTS/2008/100 du 25 mars 2008 relative au référentiel national d'organisation des réseaux de santé en soins palliatifs**

25/03/2008

Cette circulaire, conjointe du ministère de la santé et de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, présente le référentiel national d'organisation des réseaux de santé en soins palliatifs. Elle a pour but de préciser les objectifs des réseaux de santé de soins palliatifs, ainsi que leur organisation générale, notamment pour ce qui concerne les acteurs du réseau, les modalités de pilotage et l'articulation avec l'environnement sanitaire et médico-social.